

REPECTO F...
12 AVR. 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

LARDIER et VALENCA

Département des
HAUTES-ALPES

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 18 -2017

Nombre de Conseillers

En exercice: 10

Séance du Jeudi 30 mars 2017

Présents : 7

Pouvoir : 1

L'an deux mille dix sept et le jeudi 30 mars 2017, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 mars 2017 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, Jean-Pierre NOMIUS, M. MEYSSONNIER Gérard, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle

Absent non excusé : Jean-Claude FAURE

Absent excusé : Pierre POUILLARD

Céline TRUCH absente excusée a donné pouvoir à Jean-Pierre NOMIUS

Secrétaire de séance : Noëlle STEFANI

Objet : Subvention aux associations

Le Maire rappelle aux membres présents que lors du vote du budget un montant global a été voté à l'article « subventions aux associations » pour un montant de 15 000 €.

Le maire propose aux membres présents de déterminer le montant à attribuer à chaque association :

Comité des fêtes	2 600 €
Comité des fêtes (feu d'artifices)	2 500 €
Aînés ruraux	150 €
Société de chasse	350 €
Amicale Sapeurs Pompiers	200 €
Société Protectrice des Animaux	200 €
Football Club La Saulce	70 €

Associations Anciens Combattants	55 €
Association La Marelle	2 600 €
(dont 1 300 € pour « A Livres Perchés »)	
Société Val de Déoule	250 €
Association Paralysés de France	46 €
Association RASED	50 €
Association parents d'élèves La Saulce	50 €
Coopérative scolaire	1 350 €
Fonds Solidarité Logement	90 €
Secours catholique	100 €
Secours Populaire Français	100 €
Fondation Patrimoine (Adhésion)	50 €
Croix-Rouge Française	50 €
Conseil Municipal Jeunes	500 €

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire.

Fait et délibéré le jeudi 30 mars 2017

Le Maire

Rémi COSTORIER

